

Philippe DIALLO
Président du CoSMoS

Mesdames, Messieurs, les Adhérents du CoSMoS

Réf: RV.PhD/155

Paris, le 04 septembre 2015

Mesdames, Messieurs, chers Adhérents,

Je crois utile de porter à votre connaissance les récentes évolutions intervenues en matière de formation professionnelle.

Après l'extension par arrêté publié au JO le 29 juillet dernier des avenants n°97 (désignation d'Uniformation en tant qu'OPCA de la branche du sport), n°98 (fixation de taux de contribution conventionnels) et n°99 (limitation de la durée de l'avenant désignatif d'Uniformation), le périmètre d'agrément d'Uniformation a été modifié pour y intégrer le Sport. Uniformation est désormais l'unique organisme habilité à collecter l'ensemble de vos contributions relatives à la formation professionnelle.

Ayant anticipé ces évolutions et afin de faciliter l'accès à la formation, l'équipe du CoSMoS a travaillé depuis plusieurs semaines avec les services d'Uniformation pour que ce passage s'effectue le plus simplement possible pour votre structure.

A partir du 1^{er} septembre et jusqu'au 31 décembre 2015, vos demandes de prises en charge de formations peuvent s'effectuer ainsi :

- Les demandes sont adressées auprès de votre conseiller régional Uniformation dont la liste des coordonnées est annexée au présent courrier ;
- Les prises en charge sont prises en compte selon les modalités suivantes :



12 € / heure

	Fonds légaux plan de formation			
	Plafond annuel		1000 € HT	
Moins de 10 salariés	Coûts horaire prise en charge	Action de formation inférieure à 70 heures	40 €/heure	
		Action de formation supérieure à 70 heures	25 €/heure	
		Bilan de compétence / VAE	56 €/heure	
De 10 à 49 salariés	Plafond annuel		1500 € HT	
	Coûts horaire prise en charge	Action de formation inférieure à 70 heures	40 €/heure	
		Action de formation supérieure à 70 heures	25 €/heure	
		Bilan de compétence / VAE	56 €/heure	
De 50 à 299 salariés	Plafond annuel		2500 € HT	
	Coûts horaire prise en charge	Action de formation inférieure à 70 heures	40 €/heure	
		Action de formation supérieure à 70 heures	25 €/heure	
		Bilan de compétence / VAE	56 €/heure	

Fonds conventionnels plan de formation						
Structures dont la masse salariale brute < 1 M€ Struc			Structures dont la masse salariale brute > 1 M€			
Demande d'aide financière à saisir sur le site internet d'Uniformation		Action collective territoriale ou nationale. Le porteur de projet adresse sa demande à Uniformation Prise en charge du coût pédagogique à hauteur de 1800€/jour (incluant la location de salle et la logistique Possibilité de paiement direct à l'organisme de formation	Principe : demande de remboursement Option : possibilité de paiement direct à l'organisme de formation			
décisions des parte	enaires s	tion (sous réserve d'éventue sociaux lors de la CPNEF du 2 re prochain)				
Période de contrat de professionnalisation		ntrat de professionnalisation	n			

9,15 € / heure



Il est à noter que la branche du Sport dispose de l'ensemble de sa collecte pour 2015 alors que vous ne disposerez que de quelques mois pour engager vos actions. Pour cette raison, aucun critère de prise en charge n'a été fixé par les partenaires sociaux. Les fonds conventionnels éventuellement disponibles à l'issue seront reportés en 2016.

Les collectes 2016 (sur masse salariale brute 2015) et 2017 (sur masse salariale brute 2016) de l'ensemble des contributions relatives à la formation professionnelle seront réalisées par Uniformation. Les partenaires sociaux se réuniront au cours du second semestre 2016 afin de définir les fléchages de ces fonds et les critères de financement. Je vous tiendrai informé des décisions prises par les partenaires sociaux.

Par ailleurs, les versements volontaires sont toujours possibles et peuvent être effectués auprès de l'OPCA de votre choix : Agefos PME, OPCALIA ou Uniformation.

Vous trouverez, accompagnant ce courrier, une plaquette d'information élaborée par Uniformation.

L'équipe des juristes du CoSMoS se tient à votre entière disposition pour tout complément d'information et pour vous accompagner pour la formation professionnelle dans la branche du sport.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, chers Adhérents, à l'assurance de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Philippe DIALLOPrésident

riesidelit